Nations Unies A/60/6 (Sect. 7)

Assemblée générale

Distr. générale
22 avril 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007*

Titre III
Justice internationale et droit international

Chapitre 7
Cour internationale de Justice

Table des matières

Page

Vue d'ensemble 2

A. Membres de la Cour 5

B. Greffe 5

C. Appui au programme 8

Annexe

Indicateurs de la charge de travail pour l'exercice 2006-2007 12

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6* des *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session* (A/60/6/Add.1).

05-32025 (F) 090505 120505

Vue d'ensemble

7.1 Aux termes de l'article 2.14 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, les propositions de la Cour internationale de Justice pour le budget-programme sont établies par la Cour en consultation avec le Secrétaire général, qui les soumet à l'Assemblée générale en les accompagnant des observations qu'il juge utiles. Les propositions de la Cour pour l'exercice biennal 2006-2007 sont exposées dans le présent document. Le Secrétaire général souscrit à l'ensemble de ces propositions.

7.2 Composée de 15 juges élus par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, la Cour internationale de Justice est l'un des six principaux organes des Nations Unies et le principal organe judiciaire de l'Organisation. Elle fonctionne conformément à son statut, qui fait partie intégrante de la Charte des Nations Unies. Elle se prononce, conformément au droit international, sur des différends qui lui sont déférés par les États et donne des avis consultatifs à la demande de tout organe autorisé à formuler une telle demande par la Charte ou conformément à ses dispositions. Les États parties au Statut de la Cour sont au nombre de 191 et 65 d'entre eux ont reconnu sa juridiction comme obligatoire en application du paragraphe 2 de l'article 36 du Statut. En outre plus de 300 traités bilatéraux et multilatéraux reconnaissent la juridiction de la Cour pour le règlement des différends concernant leur application ou leur interprétation. Chaque année, la Cour présente un rapport à l'Assemblée générale. Le plus récent a été publié sous la cote A/59/4.

7.3 Ni les activités de la Cour ni celles du Greffe ne figurent dans le plan-programme biennal de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2006-2007. La Cour n'en doit pas moins être toujours en mesure d'exercer les fonctions qui lui sont confiées si l'on veut que soient respectées les conditions et les intentions de la Charte. La Cour note que bien que les principaux éléments dont on puisse tirer une indication de sa charge de travail (par exemple le nombre d'affaires en instance et le nombre de nouvelles actions intentées, y compris les procédures subsidiaires) soient, par définition, imprévisibles, on s'est efforcé d'évaluer les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007 en fonction de la charge de travail des précédents exercices biennaux et de l'exercice en cours.

7.4 L'évaluation des ressources nécessaires au fonctionnement de la Cour pour l'exercice biennal 2006-2007 doit se faire en tenant compte de la nature et de la complexité des tâches confiées à la Cour. Lorsque les propositions pour l'exercice biennal 2006-2007 ont été soumises, la Cour était saisie de 21 affaires diverses par leur nature et leur couverture géographique. Pour plusieurs d'entre elles, les requêtes en exception préliminaire conduiront à deux procédures consécutives, comptant chacune pièces écrites et plaidoiries et aboutissant à un arrêt, ce qui se traduira par une augmentation du volume de travail. Le nombre de plaidoiries pourrait également s'accroître du fait de l'augmentation des demandes reconventionnelles présentées par les défendeurs ou de l'intervention d'un État dans une affaire en instance. Outre les affaires inscrites au rôle, la Cour doit également pouvoir examiner en priorité toutes les demandes en indication de mesures conservatoires qui lui sont adressées.

7.5 En application des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2004-2005 (A/58/7 et Corr.1), on a introduit des éléments de budgétisation axée sur les résultats dans le présent projet de budget pour la gestion de la fonction non judiciaire du Greffe. Dans le même rapport, le Comité consultatif a demandé qu'il soit procédé à une étude technique approfondie des moyens permettant de moderniser le fonctionnement et les processus d'exécution des tâches de la Cour, notamment les moyens informatiques et télématiques. Une synthèse de l'étude effectuée par des consultants en réponse à cette demande est présentée au tableau 7.8.

7.6 Le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2006-2007 s'élève à 35 364 600 dollars avant actualisation des coûts, ce qui correspond à une hausse de 428 600 dollars (soit 1,2 %). L'augmentation est due à l'effet-report de la création de deux postes d'agent des services généraux (autres classes) approuvée par l'Assemblée générale pour l'exercice 2004-2006 dans sa résolution 58/295 dans le cadre de la première phase du renforcement des dispositifs de sécurité et de sûreté, et à la proposition tendant à créer deux postes (1 poste P-4 réservé au Directeur de la Division de l'informatisation et 1 poste P-3 destiné à un juriste qui exercerait ses fonctions au Bureau du Président de la Cour) pendant l'exercice 2006-2007. Elle est en partie contrebalancée par une réduction du montant inscrit à la rubrique Autres objets de dépense. Il est également proposé de transformer deux postes temporaires d'agent des services généraux (autres classes) en postes permanents pendant l'exercice 2006-2007. Cette conversion n'entraînerait aucune prévision de dépenses supplémentaire.

7.7 Le montant total des ressources prévues dans le présent chapitre se répartit comme indiqué au tableau 7.1.

Tableau 7.1

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

Composante	*Budget ordinaire*
A. Membres de la Cour	23,9
B. Greffe	61,4
C. Appui au programme	14,7
Total	**100,0**

7.8 On trouvera indiqués au tableau 7.2 la répartition des ressources nécessaires et au tableau 7.3 le nombre de postes correspondant.

Tableau 7.2

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Composante	*2002-2003 Dépenses effectives*	*2004-2005 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2006-2007 Montant estimatif*
			Montant	*Pourcentage*			
A. Membres de la Cour	9 162,5	8 291,1	163,6	2,0	8 454,7	55,8	8 510,5
B. Greffe	14 658,6	21 365,5	359,2	1,7	21 724,7	1 462,7	23 187,4
C. Services communs	4 278,9	5 279,4	(94,2)	(1,8)	5 185,2	79,2	5 264,4
Total	**28 100,0**	**34 936,0**	**428,6**	**1,2**	**35 364,6**	**1 597,7**	**36 962,3**

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)

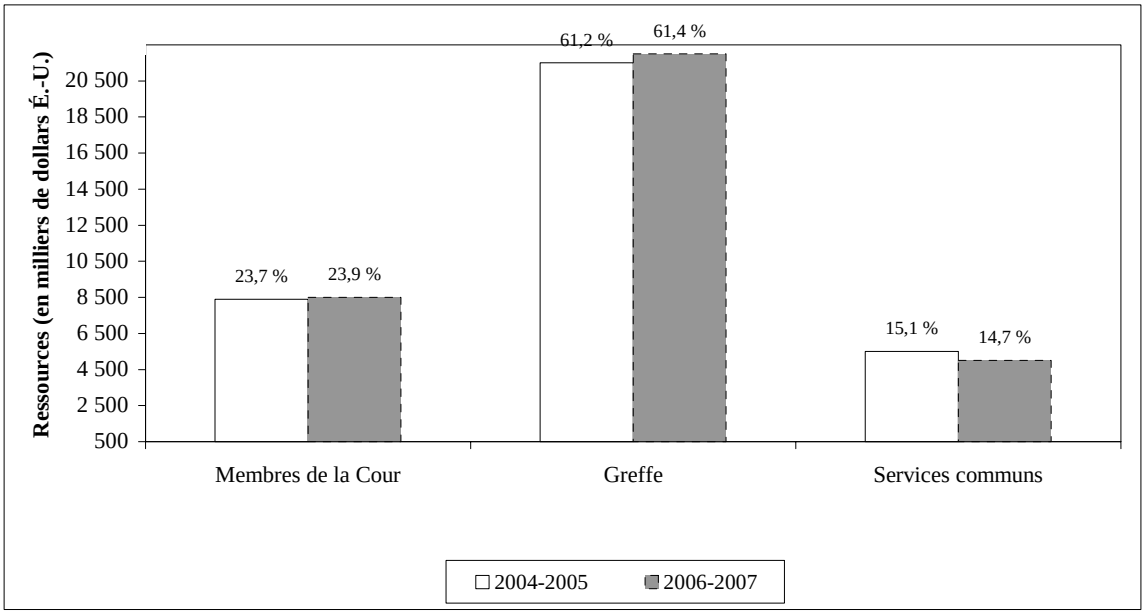

Tableau 7.3

Postes nécessaires

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*				*Total*	
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*			
Catégorie	*2004-2005*	*2006-2007*	*2004-2005*	*2006-2007*	*2004-2005*	*2006-2007*	*2004-2005*	*2006-2007*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	–	–	3	3
P-4/3	17	19	12	12	–	–	29	31
P-2/1	10	10	–	–	–	–	10	10
Total partiel	**33**	**35**	**12**	**12**	**–**	**–**	**45**	**47**
Agents des services généraux								
1re classe	6	6	–	–	–	–	6	6
Autres classes	45	47	2	–	–	–	47	47
Total partiel	**51**	**53**	**2**	**–**	**–**	**–**	**53**	**53**
Total	**84**	**88**	**14**	**12**	**–**	**–**	**98**	**100**

A. Membres de la Cour

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 454 700 dollars

7.9 Les conditions d'emploi et la rémunération des membres de la Cour sont révisées tous les trois ans par l'Assemblée générale. Il sera tenu compte des dépenses supplémentaires qui pourraient résulter de décisions prises par l'Assemblée générale à la première partie de la reprise de sa cinquante-neuvième session concernant l'examen des conditions d'emploi et de la rémunération dans le cadre de l'actualisation des coûts, qui aura lieu avant l'adoption par l'Assemblée du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 à sa soixantième session.

7.10 Dans sa résolution 56/285, l'Assemblée générale a approuvé les émoluments (160 000 dollars par an), les pensions et les conditions d'emploi des membres de la Cour internationale de Justice (y compris des indemnités de 15 000 dollars par an pour le Président de la Cour et de 94 dollars par jour – à concurrence de 9 400 dollars par an – pour le Vice-Président lorsqu'il remplace le Président). En application des dispositions de la section IV de la résolution 59/276 de l'Assemblée, un montant de 400 000 dollars est prévu pour financer les dépenses récurrentes engagées pour les juges ad hoc. Viendra s'y ajouter, le cas échéant, le montant des dépenses qui auront été engagées en vertu des dispositions de la résolution sur les dépenses imprévues et extraordinaires que l'Assemblée doit adopter à sa soixantième session.

Tableau 7.4

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2004-2005*	*2006-2007 (avant actualisation des coûts)*	*2004-2005*	*2006-2007*
Autres objets de dépense	8 291,1	8 454,7	–	–
Total	**8 291,1**	**8 454,7**	**–**	**–**

B. Greffe

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 21 724 700 dollars

7.11 Étant donné que la Cour est à la fois un organe judiciaire et une institution internationale, son Greffe doit fournir des services juridiques et faire également fonction de secrétariat international. Le Greffe fournit à la Cour des services d'appui technique, notamment d'ordre juridique, diplomatique et linguistique. Il est responsable de la gestion administrative, des services de conférence, d'informatisation, d'archivage et de distribution, ainsi que des services de documentation et de bibliothèque, et il est la voie ordinaire de communication avec la Cour. Le Greffier et le Greffier adjoint sont élus pour un mandat de sept ans et peuvent être réélus. La Cour nomme le personnel du Greffe conformément au paragraphe 2 de l'article 21 de son Statut.

Tableau 7.5

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Répondre aux besoins de la Cour de façon efficace et efficiente	
Réalisations escomptées (Greffe)	**Indicateurs de succès**
a) Publication des rapports dans les délais	a) Pourcentage de rapports et de publications qui paraissent dans les délais prescrits *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 85 % 2004-2005 (estimation) : 90 % 2006-2007 (objectif) : 95 %
b) Meilleure connaissance et meilleure compréhension du travail de la Cour	b) i) Augmentation du nombre de personnes consultant le site Web de la Cour *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 1 080 000 2004-2005 (estimation) : 1 700 000 2006-2007 (objectif) : 2 000 000 ii) Augmentation du nombre de demandes d'information *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 50 630 2004-2005 (estimation) : 52 000 2006-2007 (objectif) : 52 400
c) Renforcement des relations entre le personnel et l'administration	c) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires qui ont fait l'objet d'un suivi dans le cadre du Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 0 2004-2005 (estimation) : 80 % 2006-2007 (objectif) : 95 %
d) Plus grande facilité pour consulter les documents du Greffe	d) Augmentation du nombre de documents pouvant être consultés *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 105 420 pages 2004-2005 (estimation) : 60 200 pages 2006-2007 (objectif) : 102 900 pages

Produits

7.12 Les produits de l'exercice 2006-2007 seront les suivants :

a) Rapports annuels de la Cour à l'Assemblée générale : rapport pour 2005-2006 (A/61/4) et 2006-2007 (A/62/4);

b) *CIJ Annuaires* : manuscrits des annuaires pour 2005-2006 (n° 60) et 2006-2007 (n° 61) dans les deux langues officielles de la Cour;

c) Résumés des décisions : résumés des arrêts et des avis consultatifs de la Cour ainsi que de certaines ordonnances importantes à l'intention des juristes et des universitaires;

d) Site Web de la Cour : mise au point d'un nouveau site Web intégrant les technologies dynamiques; transfert des données sur le nouveau site; ajout de contenus, notamment de nouvelles rubriques (par exemple, une photothèque);

e) Communiqués de presse concernant les activités de la Cour à l'intention des organes de presse locaux, nationaux et internationaux;

f) Documents d'information : fiches d'information (entre 10 et 15); élaboration d'un dossier de presse et d'un dépliant sur la Cour;

g) Audiences publiques : organisation des audiences publiques et liaison avec les parties lors des audiences;

h) Visites : organisation des visites de chefs d'État et de membres de gouvernements; réception d'un grand nombre de diplomates, juristes, universitaires, étudiants et journalistes, individuellement ou en groupe; visites guidées organisées à l'intention des invités personnels des juges;

i) Protocole : liaison avec les autorités du pays hôte et avec les organisations internationales (notamment au Palais de la Paix et ailleurs à La Haye) concernant les manifestations auxquelles participent des membres de la Cour et le Greffier et d'autres questions relatives aux relations avec le pays hôte;

j) Soixantième anniversaire de la création de la Cour : organisation d'une séance solennelle (en avril 2006) et d'autres activités, telles que des conférences, et éventuellement établissement d'une publication;

k) Requêtes, accords spéciaux, demandes, pièces de procédure et comptes rendus des procédures orales, comptes rendus des séances privées de la Cour, arrêts, avis consultatifs, ordonnances et publications périodiques de la Cour;

l) Archivage électronique : numérisation et indexation des dossiers de la Cour.

Tableau 7.6

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2004-2005*	*2006-2007 (avant actualisation des coûts)*	*2004-2005*	*2006-2007*
Postes	19 353,4	19 813,0	98	100
Autres objets de dépense	2 012,1	1 911,7	–	–
Total	**21 365,6**	**21 724,7**	**98**	**100**

7.13 Il est proposé de créer deux postes (1 P-4 et 1 P-3) afin d'étoffer les effectifs du Greffe. Le titulaire du poste P-4 sera chargé de renforcer les capacités d'informatisation, notamment les capacités de planification stratégique et de direction, qui constituent l'un des domaines de préoccupation les plus immédiats recensés dans l'étude approfondie demandée par le Comité consultatif dans le cadre du projet de budget-programme pour 2004-2005. Le poste P-3 qu'il est proposé de créer serait occupé par un juriste disposant des qualifications et de l'expérience voulues pour seconder le personnel du Bureau du Président de la Cour. Le Greffe pourrait ainsi faire face à l'augmentation du volume de travail de la Cour. Il est proposé, en outre, de transformer deux postes temporaires d'agent des services généraux (autres classes) en postes permanents en raison de la pérennité des fonctions exercées. Les titulaires des postes s'acquittent de toutes les fonctions de secrétariat et d'appui administratif dans le Département des services linguistiques et le Département de la presse et de l'information, respectivement. La réduction du montant inscrit à la rubrique Autres objets de dépense s'explique principalement par celle des demandes concernant les besoins de personnel temporaire autre que pour les réunions.

C. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 185 200 dollars

7.14 Le montant indiqué permettra de couvrir le coût des services communs afférents à la Cour internationale de Justice et à son Greffe, en particulier la contribution due par l'ONU à la Fondation Carnegie pour l'utilisation du Palais de la Paix à La Haye. Il couvrira également le coût des publications de la Cour, les achats de fournitures et accessoires et les frais généraux de fonctionnement.

Tableau 7.7

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2004-2005*	*2006-2007 (avant actualisation des coûts)*	*2004-2005*	*2006-2007*
Autres objets de dépense	5 279,4	5 185,2	–	–
Total	**5 279,4**	**5 185,2**	**–**	**–**

7.15 La répartition des ressources prévues au titre de l'appui au programme fait apparaître une réduction du montant devant servir à couvrir les frais généraux de fonctionnement, le mobilier et le matériel compte tenu des dépenses constatées par le passé. La réduction est en partie contrebalancée par une augmentation du montant prévu pour les services contractuels et les fournitures et accessoires du fait que la Cour confiera des travaux de traduction à l'extérieur et aura recours à des services de reproduction et de traitement de données.

Tableau 7.6

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7, chap. II)	
Le Comite recommande d'avoir recours à la télétraduction, en plus des méthodes de traduction actuelles, lorsque la chose est possible (par. III.19).	La Cour a tenté récemment lors d'une occasion bien particulière de recourir à la télétraduction et s'est tournée pour ce faire vers les services compétents au Secrétariat de l'ONU. Malheureusement, aucun d'entre eux n'a pu donner suite à la demande de la Cour pour diverses raisons, notamment faute de ressources et par suite d'un volume de travail déjà très élevé.
Le Comité consultatif demande à nouveau qu'il soit procédé à une étude approfondie. Dans cette étude, il faudrait examiner comment la gestion de la Cour, ses procédures et pratiques administratives et ses processus d'exécution des tâches pourraient être encore améliorés en utilisant des systèmes de gestion de l'information modernes et adéquats. S'agissant des processus d'exécution des tâches, l'étude devrait notamment porter sur les technologies en matière d'informatique et de télématique, les services de conférence, l'interprétation, la traduction, la publication, l'impression et la distribution (par. III.23).	Une société de consultants a procédé récemment à l'étude demandée et a recensé un certain nombre d'éléments qui revêtent une importance cruciale pour la circulation de l'information à la Cour et qui exigent que l'on adapte sans plus tarder les modalités de gestion de l'information et que l'on renforce les capacités du personnel afin qu'il puisse se servir des nouveaux systèmes ou des systèmes modernisés dont la Cour aura besoin. Les consultants ont estimé qu'il fallait commencer par s'occuper des points suivants : a) Il faut que la Cour soit épaulée par du personnel d'appui suffisamment nombreux et doté des qualifications voulues si elle veut terminer dans les délais le programme de travail existant et les activités qui seront entreprises dans le prolongement de l'étude; b) Compte tenu de son volume de travail, il faut que la Division de l'informatisation s'appuie sur des directives bien conçues et dispose des ressources et des compétences voulues si elle veut aider la Cour à atteindre ses objectifs. Il faut prendre en considération diverses options concernant les ressources et la logistique, notamment l'externalisation de certains éléments du plan de travail;

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Le Comité consultatif demande à nouveau qu'il soit procédé à une étude approfondie. Dans cette étude, il faudrait examiner comment la gestion de la Cour, ses procédures et pratiques administratives et ses processus d'exécution des tâches pourraient être encore améliorés en utilisant des systèmes de gestion de l'information modernes et adéquats. S'agissant des processus d'exécution des tâches, l'étude devrait notamment porter sur les technologies en matière d'informatique et de télématique, les services de conférence, l'interprétation, la traduction, la publication, l'impression et la distribution (par. III.23).	Une société de consultants a procédé récemment à l'étude demandée et a recensé un certain nombre d'éléments qui revêtent une importance cruciale pour la circulation de l'information à la Cour et qui exigent que l'on adapte sans plus tarder les modalités de gestion de l'information et que l'on renforce les capacités du personnel afin qu'il puisse se servir des nouveaux systèmes ou des systèmes modernisés dont la Cour aura besoin. Les consultants ont estimé qu'il fallait commencer par s'occuper des points suivants : a) Il faut que la Cour soit épaulée par du personnel d'appui suffisamment nombreux et doté des qualifications voulues si elle veut terminer dans les délais le programme de travail existant et les activités qui seront entreprises dans le prolongement de l'étude; b) Compte tenu de son volume de travail, il faut que la Division de l'informatisation s'appuie sur des directives bien conçues et dispose des ressources et des compétences voulues si elle veut aider la Cour à atteindre ses objectifs. Il faut prendre en considération diverses options concernant les ressources et la logistique, notamment l'externalisation de certains éléments du plan de travail; c) Il convient de prendre des mesures sans tarder (une fois que la Cour aura renforcé ses effectifs) pour élaborer un plan opérationnel à court terme, suivi d'un plan stratégique à moyen et à long terme;

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	d) Il faut mettre la dernière main au schéma d'articulation des tâches afin de déterminer clairement quels sont les systèmes et les éléments d'information dont le Département des affaires juridiques a besoin; e) Il y a lieu de transformer en poste permanent le poste d'assistant administratif dans le Département des services linguistiques et de le reclasser au vu de l'importance des fonctions confiées de façon constante à son titulaire; f) Il convient de renforcer le Département de la presse et de l'information afin d'appuyer la vaste gamme de fonctions qu'entraînent la diffusion de documents sur papier, d'émissions et d'autres supports d'information, la mise au point du nouveau site Web de la Cour incorporant des technologies dynamiques et la gestion et la supervision quotidiennes du contenu du site; g) En raison du gel des recrutements, un poste d'agent des services généraux n'a pu être pourvu à la Division des archives, de l'indexage et de la distribution, ce qui a entraîné des retards dans la numérisation et l'indexage des documents et compliqué la consultation; h) Il faut régler les problèmes que posent le manque de ressources et le mode d'organisation des activités dans la Division des archives, de l'indexage et de la distribution à court et à moyen terme; il est indispensable d'aider la Division à achever les opérations de gestion électronique des archives.

Cour internationale de Justice
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2006-2007

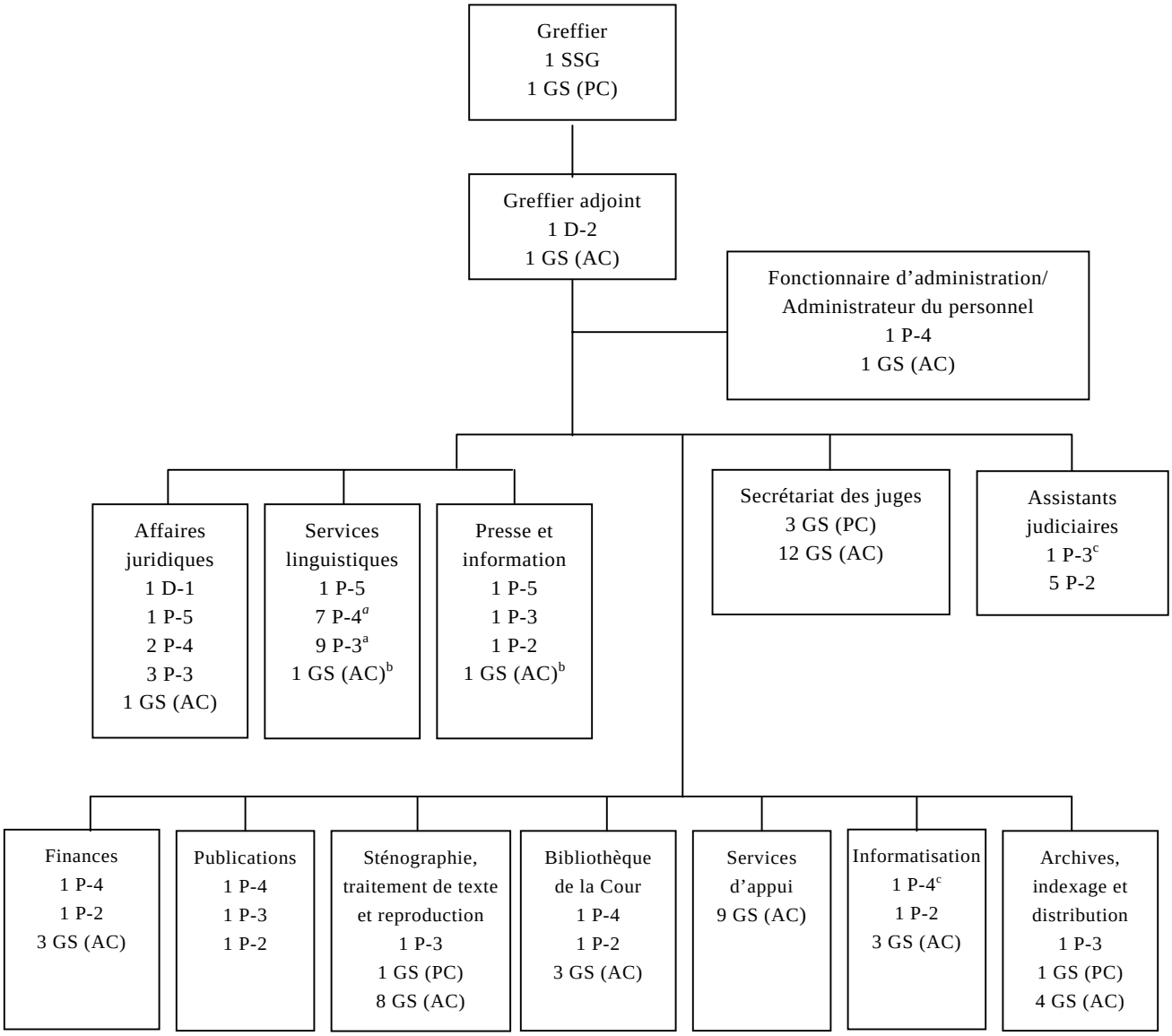

Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général; GS = agent des services généraux; PC = 1re classe; AC = autres classes

[a] Y compris 3 postes P-4 temporaires et 9 postes P-3 temporaires.

[b] Correspondaient précédemment à des postes temporaires.

[c] Nouveaux postes.

Annexe

Indicateurs de la charge de travail pour l'exercice 2006-2007

A.7.1 Dans le cas de la Cour internationale de Justice, il est, par définition, impossible de prévoir les principaux éléments dont on puisse tirer une indication de sa charge de travail (nombre d'affaires en instance et nombre d'actions intentées, y compris les procédures subsidiaires). Contrairement aux tribunaux pénaux internationaux créés par le Conseil de sécurité pour lesquels c'est un organe du tribunal, en l'occurrence le Bureau du Procureur, qui décide des procédures à engager, la Cour n'a aucun contrôle sur le nombre des affaires dont elle sera saisie et le moment où les actions seront intentées. Elle a à connaître des nouvelles affaires qui lui sont déférées par les États et à rendre à la demande d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies des avis consultatifs que les uns et les autres peuvent solliciter à tout moment, sans avertissement préalable. Dans une affaire en instance, il n'est pas possible de prévoir si, et à quel moment, des procédures subsidiaires (demandes de mesures conservatoires, exceptions préliminaires, demandes reconventionnelles, demandes d'intervention) peuvent être engagées. Depuis que la Cour existe, le nombre d'actions intentées dans une année donnée a considérablement varié, encore que la tendance récente indique une augmentation du volume des affaires traitées.

A.7.2 L'engagement de nouvelles actions (y compris les procédures subsidiaires) dans une année donnée exige habituellement un déploiement de ressources sur plusieurs années. Les procédures engagées les années précédentes se répercuteront par conséquent sur la charge de travail pour 2006-2007.

Tableau A.7.1

Indicateurs de la charge de travail

Secteur d'activité	*2002-2003*	*2004-2005 (chiffres estimatifs)*	*2006-2007 (chiffres estimatifs)*	*Unité de compte*
Département des affaires juridiques				
Affaires en instance	22	21 (en décembre 2004)	Imprévisible[a]	Affaire
Nouvelles actions intentées (y compris procédures subsidiaires)	7	Imprévisible[b]	Imprévisible[b]	Affaire
Arrêts, avis consultatifs et ordonnances (rendus en particulier dans les procédures subsidiaires)	9	12	Imprévisible[b]	Action
Affaires définitivement réglées	8	Imprévisible[b]	Imprévisible[b]	Affaire
Décisions de procédure	26	26	26	Action
Lettres reçues en relation avec les affaires	1 078	1 820[c]	1 900[c]	Pièce
Lettres rédigées en relation avec les affaires	1 796	2 020[c]	2 100[c]	Pièce
Documents distribués en relation avec les affaires	497	960[c]	1 000[c]	Pièce
Procès-verbaux provisoires des séances de la Cour	148	190	200	Pièce
Procès-verbaux provisoires (nombre de pages)	700	890	900	Page
Documents de la Commission du Règlement distribués	38	40	42	Pièce
Mémorandums et documents divers	200	240	250	Pièce

Secteur d'activité	*2002-2003*	*2004-2005 (chiffres estimatifs)*	*2006-2007 (chiffres estimatifs)*	*Unité de compte*
Déclarations du Président	30	31	32	Pièce
Index des rapports de la Cour internationale de Justice	2	2	2	Pièce
Département des services linguistiques				
Traduction				
Documents directement liés aux activités judiciaires de la Cour	10 864 195	11 200 000	11 324 500	Mot
Documents non directement liés aux activités judiciaires de la Cour	1 234 472	1 194 312	1 200 000	Mot
Interprétation				
Séances publiques de la Cour	84	110	110	Séance
Séances privées	132	127	140	Séance
Réunions de commissions	42	35	40	Séance
Département de l'information				
Publications	1 950	2 000	2 500	Page
Communiqués de presse	160	180	180	Pièce
Documents pour diffusion interne		150	150	Pièce
Lettres	215	200	200	Pièce
Télécopies	390	400	400	Pièce
Demandes de renseignements téléphoniques et demandes de documents	32 650	34 000	34 200	Pièce
Demandes d'information/de documents envoyées par courriel	17 980	18 000	18 200	Pièce
Visites officielles (chefs d'État)	4	5	5	Visite
Groupes de visiteurs (universitaires, membres de sociétés juridiques, diplomates, etc.)	201	220	200	Groupe
Visiteurs individuels (universitaires, membres de sociétés juridiques, diplomates, etc.)	5 286	5 300	5 400	Personne
Archives, indexage et distribution				
Archivage électronique des documents				
– Dossiers (affaires)	48 361	31 500[d]	45 700	Page
– Dossiers administratifs	41 919	19 200[d]	33 400	Page
– Dossiers chronologiques	15 140	9 500[d]	23 800	Page
– Plaidoiries	37 061	48 400[d]	62 650	Page
– Autres documents (Cour permanente de Justice internationale et Cour internationale de Justice)	105 728	32 000	110 600	Page
Documents distribués	1 272	1 500	1 500	Pièce
Courrier au départ (y compris le courrier relatif aux affaires)	8 574	8 600	8 800	Pièce

Secteur d'activité	*2002-2003*	*2004-2005 (chiffres estimatifs)*	*2006-2007 (chiffres estimatifs)*	*Unité de compte*
Courrier à l'arrivée (y compris le courrier relatif aux affaires)	6 262	6 300	7 500	Pièce
Central dactylographique (y compris transcriptions, corrections, traitement de texte, sténographie et relecture des épreuves)				
Documents concernant directement les activités judiciaires de la Cour (plaidoiries par écrit, procès-verbaux, documents distribués concernant les affaires, notes, amendements, arrêts, avis consultatifs, ordonnances, opinions des juges)	36 658	45 500	49 000	Page
Documents ne concernant pas directement les activités judiciaires de la Cour (documents de distribution générale, déclarations du Président, comptes rendus des séances privées, rapports de la Cour)	1 321	3 100	3 200	Page
Lettres	2 135	2 500	2 600	Pièce
Reproduction				
Demandes de reproduction	5 353 091	7 000 000	7 300 000	Page
Département de la bibliothèque et de la documentation				
Collections	49 798	51 292	52 900	Ouvrage
Demandes d'information	10 230	11 250	11 300	Pièce
Achats (commandes)	800	1 040	1 040	Pièce
Division des finances				
États de paie				
– Postes permanents et postes proposés pour l'exercice biennal	91	98	100	Poste
– Interprètes indépendants	74	75	80	Personne
– Traducteurs indépendants	45	45	50	Personne
Vérification préalable des contrats (personnel)	402	250	250	Nombre
Juges ad hoc	28	26	Imprévisible[e]	Personne
Factures	1 724	1 450	1 800	Pièce
Bons de commande	106	120	130	Pièce
Demandes de remboursement des frais de voyage	172	180	190	Pièce
Division de l'informatisation				
Ordinateurs personnels (installation et gestion)	135	140	160	Ordinateur
Serveurs (installation et gestion)	7	5	10	Serveur
Systèmes en réseau	3	2	2	Système
Sites Web (y compris sites miroirs)	5	5	6	Site

Secteur d'activité	*2002-2003*	*2004-2005 (chiffres estimatifs)*	*2006-2007 (chiffres estimatifs)*	*Unité de compte*
Fréquentation des sites Web (nombre de visiteurs)	1 080 000	1 700 000	2 000 000	Personne
Division des publications				
Requêtes	560	2 240[e, f]	Imprévisible[e]	Page
Décisions de la Cour (arrêts, ordonnances)	3 150	3 950	2 580[e]	Page
Index	172	200	300	Page
Volumes reliés (collation et impression)	4 980	2 818	4 140	Page
Recueils des plaidoiries	2 500	8 334	7 200	Page
Annuaires	824	780	820	Page
Yearbooks	784	780	800	Page
Bibliographies	404	–	400	Page
Liste des membres de la Cour	16	12	24	Page
Actes et documents de la Cour (bilingues)	–	300	–	Page
Manuel (anglais et français)	–	500	–	Page
Catalogues (anglais et français)	500	116	–	Page
Additifs aux catalogues	–	–	16	Page
Ouvrage illustré sur la Cour (anglais et français)	–	–	800	Page
Division du personnel				
Tableau des effectifs (postes permanents et postes proposés pour l'exercice biennal)	–	84	98	Poste
Contrats (personnel)	–	250	250	Nombre
Recrutements (traitement des curriculum vitae)	–	500	500	Nombre
Opérations administratives (indemnités pour charges de famille, indemnités pour frais d'études, changement de la situation de famille, allocations-logement, congés dans les foyers, etc.)	–	560	560	Opération
Lettres (assurances, Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, confirmations)	–	600	600	Pièce
Traitement des demandes de congé et établissement des états récapitulatifs des relevés de congés	–	2 800	2 800	Nombre

[a] Voir plus haut, par. A.7.1. Il est impossible de prévoir le nombre des nouvelles affaires dont la Cour pourrait être saisie pendant l'exercice biennal.
[b] Voir plus haut, par. A.7.1. Il est difficile de faire une prévision crédible.
[c] Ces chiffres pourraient augmenter considérablement si de nouvelles actions étaient intentées : voir plus haut, par. A.7.1.
[d] L'archivage électronique a pris du retard par suite de la démission en mai 2004 de l'agent des services généraux qui était chargé de cette tâche, lequel n'a pu être remplacé en raison du gel des recrutements dans la catégorie des agents des services généraux.
[e] Voir plus haut, par. A.7.1.
[f] Y compris les annexes.